

Les Prestations de Formation Continue dans la région Champagne-Ardenne en 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

Quelques données générales¹

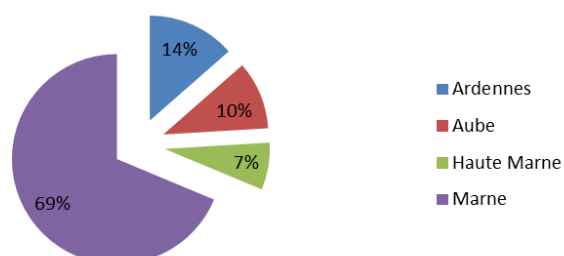
En 2014, environ 1 020 organismes dispensateurs de formation sont référencés en région Champagne-Ardenne, dont 87 % sont réellement actifs (ayant déclaré au moins une activité de formation à titre principal ou secondaire en 2014). Ces prestataires de formation ont accueilli environ 269 000 stagiaires et dispensé près de 18 470 000 heures-stagiaires.

Depuis 2010, le nombre de stagiaires formés s'est accru (+ 1,3 %) ainsi que le nombre d'heures-stagiaires réalisées (+ 50 %).

Globalement, les prestations de formation ont généré sur l'année 2014, un peu plus de 142 700 000 euros de chiffre d'affaires ; celui-ci est en hausse de + 6,3 % par rapport à 2010.

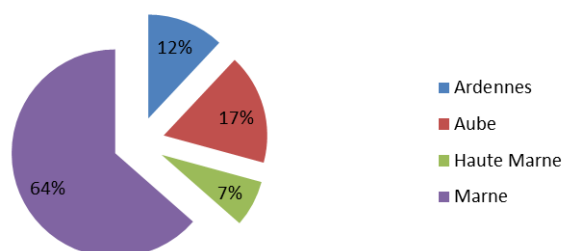
Le département de la Marne concentre 51 % du nombre d'organismes dispensateurs de formation, 64 % du nombre de stagiaires, 69 % du nombre d'heures-stagiaires et réalise 60 % du chiffre d'affaires.

Répartition du nombre d'heures-stagiaires réalisées par département



Source : Bilans pédagogiques et financiers-Pactole

Répartition du nombre de stagiaires formés par département



Source : Bilans pédagogiques et financiers-Pactole

La présente étude est basée sur les renseignements figurant dans les bilans pédagogiques et financiers transmis au Service de Contrôle de la Direccte. Pour l'année 2014, les données ont été arrêtées au 15 septembre 2015. A cette date, 926 prestataires de formation avaient retourné le bilan pédagogique et financier ; 39 d'entre eux y ont déclaré une activité nulle et sont, de ce fait, exclus de l'exploitation statistique.

Cette analyse a pour objectif d'établir un état des lieux de la formation professionnelle continue en 2014 et de présenter la progression de ce secteur depuis 2010.



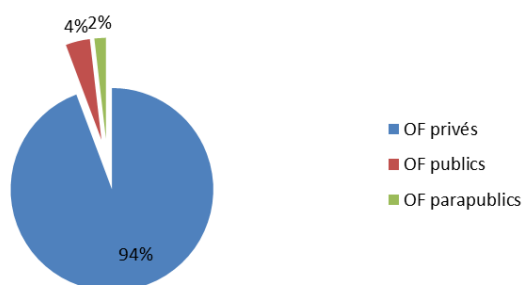
¹ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Pour l'année 2014, les données sont arrêtées au 15 septembre 2015.

Le bilan 2014

Le secteur privé plus présent que le secteur public²

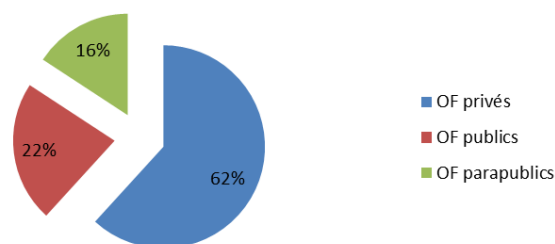
En 2014, 94 % des prestataires et organismes de formation relèvent du secteur privé et réalisent 62 % du chiffre d'affaires. 4 % des prestataires relèvent du secteur public (GRETA³, grandes écoles, universités, établissements relevant du Ministère de la santé, établissements relevant du Ministère de l'agriculture...) et réalisent 22 % du chiffre d'affaires. 2 % sont des prestataires parapublics (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Centre AFPA⁴...) et atteignent 16 % du chiffre d'affaires.

Nombre de prestataires selon le statut du prestataire



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Répartition du chiffre d'affaires selon le statut du prestataire



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Ainsi 9 prestataires sur 10 relèvent du secteur privé. Toutefois, la part de marché des prestataires du secteur public et parapublic reste importante, notamment en région Champagne-Ardenne (38 % du chiffre d'affaires total contre 20 % au niveau national (France entière)).

6 % des prestataires (secteur public et parapublic) réalisent 38 % du chiffre d'affaires total et 94 % des prestataires (secteur privé) réalisent 62 % du chiffre d'affaires total. La surreprésentation des prestataires privés en nombre par rapport au poids de leur réalisation en chiffre d'affaires s'explique par le fait qu'environ 300 petites structures (travailleurs indépendants et EURL) ne réalisent qu'environ 8 % du chiffre d'affaires total.

A contrario, quelques gros organismes concentrent une part importante de l'activité.

Les organismes de formation les plus anciens réalisent 58 % du chiffre d'affaires⁵

Le nombre d'organismes de formation est en renouvellement constant par le biais des entrées (déclarations d'activité) et des sorties (cessation, caducité, radiations...).

Sur les 926 prestataires ayant retourné leur bilan pédagogique et financier, 35 % ont moins de 10 ans.

Lorsqu'une activité de formation est déclarée, l'ancrage de l'organisme de formation au sein du territoire semble impacter les achats de prestations. On constate ainsi que ce sont les organismes de formation les plus anciens (avec une existence de plus de 20 ans) qui affichent la part de marché la plus importante (58 %). A contrario, les organismes de formation plus récents (moins de 3 ans), assez nombreux en nombre (30 %), ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires total. Il convient toutefois de préciser que les activités de formation ne constituent pas toujours l'activité principale du prestataire.

² Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Données arrêtées au 15 septembre 2015.

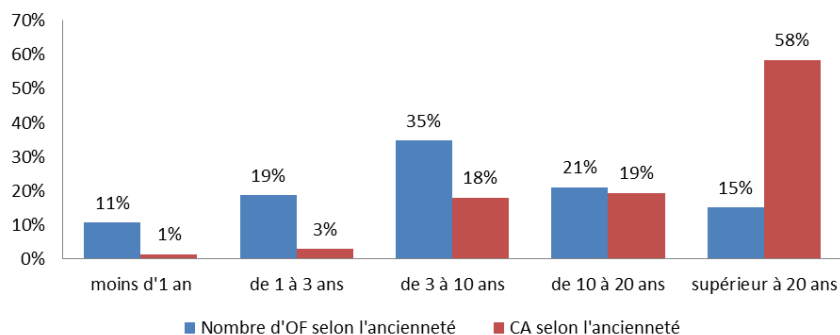
³ GRETA (Groupement d'Établissements de l'Éducation Nationale).

⁴ AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes). Pour des raisons de continuité des données et du fait de ses liens privilégiés avec le Service Public de l'Emploi, l'AFPA a été maintenue dans le secteur parapublic (suite à la fin du régime des subventions et au passage aux procédures d'appel d'offres).

⁵ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Données arrêtées au 15 septembre 2015.



Comparatif du nombre d'OF et de leur CA selon l'ancienneté



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Les entreprises réalisent 44 % des achats d'activités de formation⁶

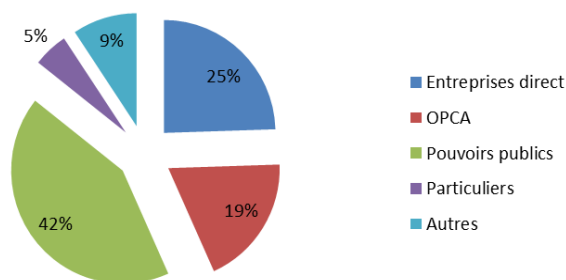
Le financement de la formation professionnelle continue relève de l'Union Européenne, de l'Etat, des conseils régionaux, d'autres administrations publiques, des particuliers et des entreprises. En effet, ces dernières sont tenues par la loi de contribuer au financement de la formation continue de leurs salariés. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie va modifier les conditions de financement de la formation à compter de l'exercice 2015.

En 2014, les entreprises réalisent 44 % des achats de prestations de formation : 25 % des produits étant directement versés par les entreprises employeuses et 19 % transitant par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). Les administrations publiques sont à l'origine de 42 % des financements. Elles utilisent assez peu les compétences d'un prestataire pour former leurs agents et se tournent, pour cela, plus facilement vers des établissements publics comme le CNFPT⁷. Par contre, elles financent majoritairement la formation de publics spécifiques et notamment la formation des demandeurs d'emploi. Les particuliers (formations effectuées à titre individuel et à

leur frais) et autres (contrats conclus avec d'autres organismes de formation, vente d'outils pédagogiques, formation facturée à des entreprises étrangères...) interviennent à hauteur de 14 % des financements.

Comparativement au niveau national (France entière), l'origine des financements venant des entreprises (versement direct ou OPCA) est sous-représenté (44 % en région contre 58 % en France entière) et celle émanant des pouvoirs publics est surreprésentée (42 % en région contre 23 en France entière).

Répartition des financements de la formation



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Près de 18 470 000 heures-stagiaires réalisées en Champagne-Ardenne en 2014⁸

Sur l'année 2014, environ 18 470 000 heures-stagiaires ont été dispensées en Champagne Ardenne. 61 % de ces heures-stagiaires ont été réalisées par les prestataires du secteur privé et 39 % par les prestataires du secteur public et parapublic.

En 2014, un peu plus de la moitié des heures-stagiaires (51 %) sont consommées par des salariés. Cette part demeure toutefois inférieure de 2 points à la part nationale (53 %). Les contrats en alternance représentent 15 % des heures-stagiaires consommées par les salariés.

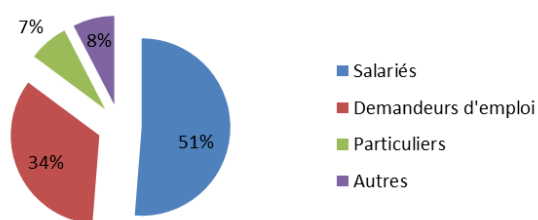
⁶ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Données arrêtées au 15 septembre 2015.

⁷ CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

⁸ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Données arrêtées au 15 septembre 2015.



Nombre d'heures-stagiaires consommées par catégorie de public



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires des formations financées par les pouvoirs publics, représentent 34 % des heures-stagiaires (contre 28 % en France entière). Les particuliers (personnes qui auto-financent leur formation) et les autres (bénévoles, travailleurs non-salariés...) complètent la liste des publics bénéficiaires avec respectivement 7 et 8 % des heures-stagiaires consommées.

Sur l'année 2014, environ 269 000 stagiaires ont suivi une formation pour une durée moyenne, toutes spécialités et toutes catégories de public confondu, de 69 heures (contre 111 heures en moyenne en France entière). Hormis les apprenants sous contrat en alternance (durée moyenne de 305 heures), ce sont les demandeurs d'emploi qui suivent les cursus les plus longs (152 heures en moyenne).

Les formations aux spécialités de services sont les plus suivies⁹

En ce qui concerne les spécialités les plus dispensées en 2014, les heures-stagiaires les plus nombreuses se concentrent dans les spécialités de services, et notamment dans les domaines :

- des finances, de la banque et des assurances (pour 26 % des heures-stagiaires dispensées)
- de la santé (pour 13 % des heures-stagiaires, notamment réalisées dans des formations de type aide-soignant, infirmier, mais aussi d'ergomotricité, de gestion des addictions...).

Les stages visant à améliorer l'orientation, l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle (construire un CV, gestion des conflits, conduite de projets...) arrivent en troisième position avec 7 % des heures-stagiaires réalisées. Il faut toutefois préciser que pour le domaine des finances, de la banque et des assurances, le nombre d'heures-stagiaires est élevé parce que la durée moyenne de ces formations (majoritairement en alternance) est particulièrement importante (508 heures en durée moyenne).

En nombre de stagiaires, c'est le domaine de la sécurité des biens et des personnes (surveillance, hygiène et sécurité...) qui concerne le plus de personnes (environ 27 500 stagiaires, soit 10 %, mais pour une durée moyenne de 10 heures). Arrivent ensuite les domaines de l'orientation, de l'insertion ou de la réinsertion sociale (8 % des stagiaires) et de la santé (7 % des stagiaires).

Les 3 premières spécialités de formation par nbre d'heures-stagiaires		
	Nombre d'heures-stagiaires (en %)	Durée moyenne (en heures)
Finances, banque, assurances	26	508
Santé	13	120
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	7	57

Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Les 3 premières spécialités de formation par nombre de stagiaires		
	Nombre de stagiaires (en %)	Durée moyenne (en heures)
Sécurité des biens et des personnes	10	10
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	8	57
Santé	7	120

Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

⁹ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Données arrêtées au 15 septembre 2015.

L'évolution 2010 - 2014

Depuis 2010, la durée des stages s'accroît et le nombre de salariés formés augmente¹⁰

Depuis 2010, le nombre d'heures-stagiaires global s'est accru de + 50 % en région Champagne-Ardenne et le nombre total de stagiaires de + 1,3 %. Cette progression a particulièrement profité aux salariés. L'évolution de la formation continue durant ces quatre dernières années est donc essentiellement marquée par les deux caractéristiques suivantes :

- **L'allongement de la durée moyenne des formations**

La progression du nombre d'heures-stagiaires (+ 50 %) résulte essentiellement de l'allongement de la durée moyenne des formations. En 2010, une formation (toutes spécialités et toutes catégories de stagiaire, y compris l'alternance) dure en moyenne 46 heures. En 2014, une formation dure en moyenne 69 heures. Les stagiaires s'engagent donc davantage dans des cycles longs.

Cela se confirme particulièrement dans la catégorie des demandeurs d'emploi, pour lesquels la durée moyenne est passée de 99 heures en 2010 à 153 heures en 2014, mais aussi dans la catégorie des salariés¹¹, pour lesquels la durée moyenne passe de 33 heures en 2010 à 60 heures en 2014. Pour les particuliers, la durée moyenne de formation a également augmenté (+ 10 heures).

Les difficultés et incertitudes économiques peuvent expliquer en partie que les stagiaires se soient ou se voient orientés vers des cursus plus professionnalisants, donc plus longs, en particulier dans des familles de métiers à fort taux de recrutement. De plus, certains secteurs, comme celui des finances – banques - assurances par exemple, recrutent de plus en plus souvent leurs salariés suite à un contrat de professionnalisation.

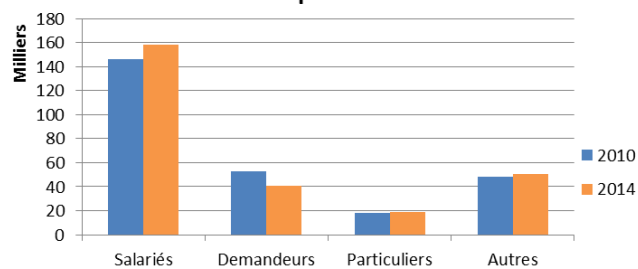
- **La part des salariés¹² connaît la plus forte croissance**

Par rapport à 2010, les salariés connaissent la plus forte progression :

- En nombre de stagiaires formés

Le nombre de salariés formés a augmenté de + 8 % par rapport à 2010, alors qu'il a baissé pour la catégorie des demandeurs d'emploi (- 22 %). La part des salariés par rapport au nombre total de stagiaires a progressé de 4 points entre 2010 et 2014.

Evolution du nombre de stagiaires par catégorie de public



Source : Bilans pédagogiques et financiers - pactole

- En nombre d'heures-stagiaires réalisées

Les salariés augmentent en nombre et allongent leur durée de formation ; ainsi le nombre d'heures-stagiaires a presque doublé depuis 2010 pour cette catégorie de public (+ 94 %).

Par rapport à 2010, la part des salariés a progressé de 11 points par rapport au nombre total d'heures-stagiaires réalisées.

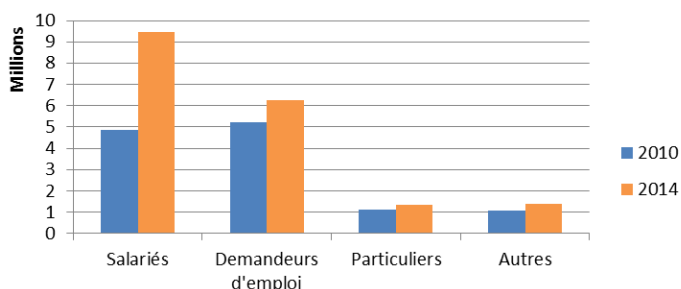


¹⁰ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Pour l'année 2014, les données sont arrêtées au 15 septembre 2015.

¹¹ Y compris les salariés sous contrat en alternance et les travailleurs privés d'emploi.

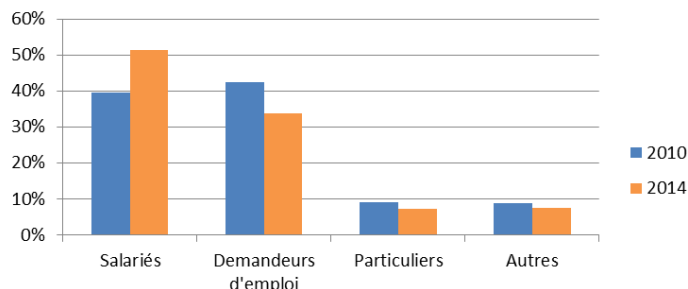
¹² Y compris les salariés sous contrat en alternance et les travailleurs privés d'emploi.

Evolution du nombre d'heures-stagiaires par catégorie de public



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Evolution de la part d'heures-stagiaires par catégorie de public



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

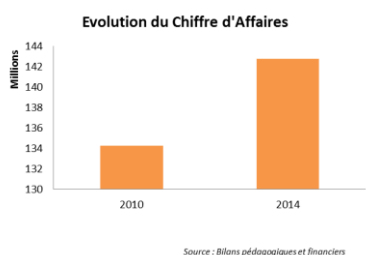
Les salariés sont donc les principaux bénéficiaires de la croissance globale de l'activité de formation en Champagne-Ardenne, et cela au détriment des demandeurs d'emploi, dont la part a baissé par rapport au nombre total de stagiaires (-5 points) et par rapport au nombre total d'heures-stagiaires (-8 points). Toutefois, parmi les salariés, les apprenants sous contrat en alternance ne suivent pas l'évolution générale et perdent des stagiaires et des heures-stagiaires par rapport à 2010 (respectivement -27% et -10%).

Globalement, la progression des salariés est due à un meilleur taux d'accès aux dispositifs de formation, à la réalisation de parcours plus qualifiants, à l'optimisation de la part des employeurs des périodes de baisse d'activité de leurs sociétés pour parfaire la qualification des employés...

Les produits financiers en provenance des entreprises pour la formation des salariés ont d'ailleurs progressé de 8% depuis 2010.

Par ailleurs, les entreprises continuent à intervenir dans le financement d'actions de conversion, notamment en destination des travailleurs privés d'emploi, mais dans une faible proportion (1,7% des produits provenant des entreprises en 2010 et 1,5% en 2014).

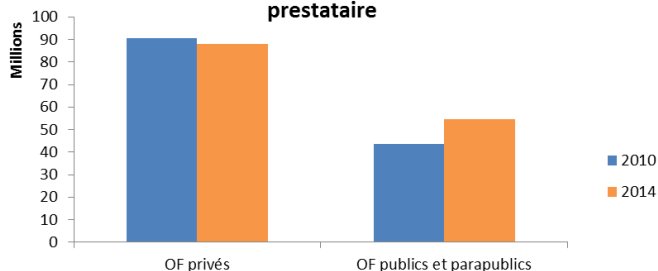
Le chiffre d'affaires du secteur de la formation continue progresse dans le secteur public et parapublic¹³



Source : Bilans pédagogiques et financiers

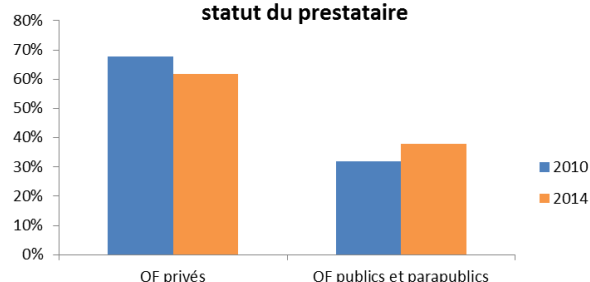
Le chiffre d'affaires global a augmenté de +6,3% entre 2010 et 2014, passant ainsi d'environ 134 200 000 à 142 700 000 euros. Ce sont les organismes publics et parapublics qui sont à l'origine de cette hausse puisque leur chiffre d'affaires a augmenté de +25% alors que le chiffre d'affaires des prestataires du secteur privé affiche un recul de -3%.

Evolution du chiffre d'affaires selon le statut du prestataire



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Evolution des parts de marché (CA) selon le statut du prestataire



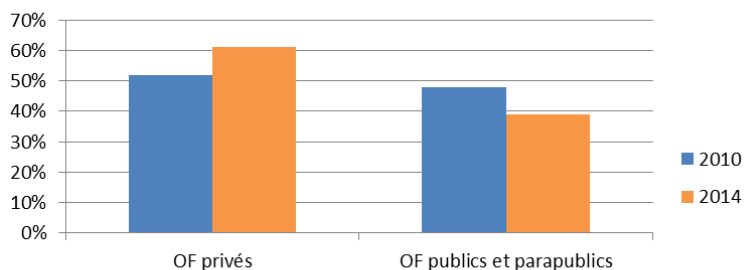
Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

¹³ Source : bilans pédagogiques et financiers, PACTOLE. Pour l'année 2014, les données sont arrêtées au 15 septembre 2015. Le rapprochement entre les différentes données (nombre de stagiaires, heures-stagiaires et chiffre d'affaires) doit être fait avec précaution. En effet, il subsiste, dans les renseignements fournis dans les bilans pédagogiques et financiers par les prestataires, quelques absences et erreurs de réponse.



La part de marché des prestataires relevant du secteur public et parapublic passe de 32 % du chiffre d'affaires global en 2010 à 38 % en 2014, et cela au détriment des organismes privés qui perdent 6 points de part de marché.

Evolution de la répartition des heures-stagiaires selon le statut du prestataire



Source : Bilans pédagogiques et financiers - Pactole

Cependant, l'évolution du chiffre d'affaires dans le secteur public et parapublic est imputable au prix des formations car la part que représente les prestataires publics et parapublics dans la réalisation des heures-stagiaires diminue entre 2010 et 2014 (- 9 points) et n'augmente que de 2 points par rapport au nombre de stagiaires formés. Ce n'est donc pas la croissance de l'activité qui est à l'origine de l'évolution du chiffre d'affaires.

L'augmentation du chiffre d'affaires global depuis 2010 peut donc s'expliquer par des formations plus couteuses, dispensées par le secteur public et parapublic.

A contrario, pour les organismes du secteur privé, dont le nombre a augmenté de + 13 % depuis 2010, qui sont plus concurrentiels, les coûts pratiqués n'ont pas permis une évolution favorable de leur chiffre d'affaires global, malgré l'augmentation du nombre d'heures-stagiaires.

Rappel réglementaire :

Pour pouvoir exercer une activité de formation professionnelle continue, les prestataires déposent une déclaration d'activité auprès des services de la Direccte (Service Régional de Contrôle) et transmettent chaque année le bilan pédagogique et financier relatif à l'activité. A défaut de transmission de ce bilan ou en l'absence d'activité, les prestataires deviennent caducs et perdent leur numéro de déclaration d'activité.

Remarque sur la source statistique :

Les absences ou éventuelles erreurs de déclaration dans certaines rubriques du bilan pédagogique et financier amènent à prendre des précautions dans l'utilisation de certaines données, notamment dans le cadre de rapprochement entre le nombre de stagiaires, les heures-stagiaires et le chiffre d'affaires.

